

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt trois, le vingt neuf août**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Françoise POCK, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE.

Étaient absents excusés : M. Jean PASSERIEUX, M. Antoine DE VITA, M. Stéphane SOLER, Mme Hélène BARATHIEU, M. Jean-Philippe AUBERT, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents non excusés : Mme Christelle POSTEL.

Procurations : M. Jean PASSERIEUX en faveur de M. Georges DANIEL, M. Antoine DE VITA en faveur de M. Jean-Louis COGAN, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Jacqueline LINDER, M. Hervé PETITOT en faveur de M. Guillaume JOUVE.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER désignée à l'unanimité.

Le procès verbal de la séance du 06 juillet 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

1) Contrat d'apprentissage :

Madame Le Maire explique à l'assemblée que le contrat en cours se termine le 31/08/2023.

Nous avons l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'apprentissage avec la MFR pour une candidate préparant un BAC PRO AG SAPAT pour une durée de 2 ans.

La candidature de Mlle FAURE-VEDEL Mélanie a été retenue.

Le contrat d'apprentissage prendra effet à compter du 01/09/2023

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

16 VOTANTS

16 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

2) Travaux d'enfouissement rue de la Bronque et rue de Darbousset : électricité

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage du SMEG (Syndicat d' Electricité Mixte du Gard) pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Estimation approximative des dépenses : 105 000 € HT soit 126 000 € TTC.

Les frais d'études sont estimés à 1 260,00 € TTC.

Les aides potentielles sous réserve de décision sont les suivantes :

FACE C 2024 75% soit 78 750 €

SMEG 20% soit 21 000 €

Participation de la collectivité 5250 €

L'assemblée prend acte du projet et approuve le lancement des études nécessaires.

Le conseil municipal s'engage, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux frais

d'études soit 1260 € TTC.L'assemblée prend acte du projet et approuve le lancement des études nécessaires.
Le conseil municipal s'engage, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux frais d'études soit 1260 € TTC.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

3) Travaux d'enfouissement rue de la Bronque et rue de Darbousset : éclairage public

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Estimation approximative des dépenses : 46 000 € HT soit 55 200 € TTC
Les frais d'études sont estimés à 414 € HT soit 496,80 € TTC

Aides potentielles sous réserve de décision :
SMEG 30% soit 9000 €
Participation de la collectivité : 55 200 €

L'assemblée prend acte du projet et approuve le lancement des études nécessaires.
Le conseil municipal s'engage, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études soit 496,80 € TTC

Délibération votée et adoptée à l'unanimité
16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSENTATION

4) Travaux d'enfouissement rue de la Bronque et rue de Darbousset : Génie Civil Télécom

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de travaux , sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Estimation approximative des dépenses : 53 000 € soit 63 600 € TTC
Les frais d'études sont estimés à 371 € HT soit 445,20 € TTC

L'assemblée prend acte du projet et approuve le lancemant des études nécessaires.
Le conseil municipal s'engage, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux frais d'études soit 445,20 € TTC.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

5) Modification du tarif "GARDERIE PÉRISCOLAIRE"

Madame le Maire rappelle qu'une régie de recettes pour la "garderie périscolaire" a été créée par délibération du 19 mai 2003. Le tarif fixé à 0,80 € pour chacune des garderies (matin et soir) n'a pas évolué depuis juillet 2018.
Il est proposé d'augmenter le tarif des garderies périscolaires à partir du 4 septembre 2023.
Après discussions,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide d'en fixer le tarif comme suit :
Prix forfaitaire et par présence :

matin : 0,90 €

soir : 0,90 €

Délibération votée et adoptée à la majorité

16 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

2 ABSTENTIONS

6) Subvention exceptionnelle à l'association "Les Chats Ponais"

Madame Le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention exceptionnelle de l'association "Les Chats Ponais". L'association a perçu une subvention de 250 € en 2023, mais suite à une recrudescence de chats errants et des dépenses dues aux frais d'identification, stérilisation, soin et puçage des chats, une demande de subvention exceptionnelle a été adressée à la mairie.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 1 000 € à l'association "Les Chats Ponais".

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

16 VOTANTS

16 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

7) Subvention complémentaire à la CUMA

Madame Le Maire explique à l'assemblée, que les deux bornes à eaux appartenant à la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) de Saint-Victor-La-Coste doivent être réparées.

A cette occasion, une demande de subvention complémentaire a été demandée avec justificatifs.

Le devis s'élève à 2 101,72 € TTC.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention complémentaire de 525 € à la CUMA.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

16 VOTANTS

16 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

8) Demande de subvention DETR 2024 : RD101

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement sécuritaire de la RD 101.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 485 899 € HT.

Le financement pourrait se faire suivant le plan de financement suivant :

Dépenses : Etudes	29 982,68 €	Recettes : DETR	188 719 €
Travaux	424 223,00 €	Département	200 000 €
Autres	31 693,32 €	Autofinancement	97 180 €

Madame le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR 2024.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

16 VOTANTS

16 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

9) Demande de subvention à la région : soutien à la construction ou à la rénovation d'équipements sportifs.

Madame le Maire rappelle le projet de rénovation des courts de tennis.

Le montant proposé s'élève à 54 700 euros HT, soit 65 640 euros TTC.

Madame le Maire propose de présenter ce dossier auprès de la région dans le cadre du soutien à la rénovation des équipements sportifs afin d'obtenir une subvention.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

10) Demande de subvention DETR : Extension cantine et dortoirs

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet d'extension cantine et dortoirs.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 435 751 € HT.

Le financement pourrait se faire suivant le plan de financement suivant :

DEPENSES NATURE	MONTANT HT	FINANCE	MONTANT	%
Etudes	6 000€	DETR (état)	174 300, 00 €	40
Acquisitions terrains	0	FIPD (état)	0	
Maîtrise d'oeuvre	0	Région	0	
Travaux	343 000,00 €	Département	0	
Achat de matériels	0	Autres public	0	
Imprévus	26 653,00 €	Fonds privés	0	
Autres	60 098,00 €	Fonds de concours	0	
		Autofinancement	261 451,00 €	60
		Dont emprunt	0	
TOTAL	435 751,00 €		435 751,00 €	

Madame le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR 2024.

Après discussions,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Accepte le projet
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des territoires Ruraux)
- Programmation 2024 à hauteur de 40 % soit 174 300,00 €
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires
- S'engage à inscrire ces travaux au budget communal.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

11) Régie des recettes

Mme Le Maire, informe l'assemblée que dans le cadre de la démarche de simplification des procédures administratives engagées par la DGFIP et la collectivité, il est constitué une seule et unique régie de recettes par fusion des régies existantes, fourrière animale, copies, droits de place, périscolaire.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-29 et R-1617618

Vu le décret n°2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22

Vu le décret n°2008-227 du 05/03/2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-250 du 15 novembre.

Vu l'arrêté du 03/09/2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avances ou de recettes des communes.

Est constitué une nouvelle régie de recettes.

Article 1

Les délibérations de création des régies de recettes : Fourrière animale, copies, droit de place, périscolaire sont abrogées à dater du 01/09/2023.

Article 2

Il est institué une régie de recette unique regroupant les anciennes régies auprès du service administratif de la commune de Saint-Victor-la-Coste, sis 7 place de la Mairie - 30290 Saint-Victor-La-Coste. Le compte DFT NET centralisera les versements de cette nouvelle régie.

Article 3

La régie fonctionnera dès la date du caractère exécutoire de la présente délibération.

Article 4

La régie encaisse les produits résultants des activités organisées par les services communaux et classés par catégories :

- 1 - Cantine
- 2 - Garderie
- 3 - Droit de place
- 4 - Copies
- 5 - Fourrière animale
- 6 - Participation aux repas et/ou fêtes.

Article 5

Le tarif des recettes sont ceux fixés par délibération du conseil municipal.

Article 6

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées sur un compte de dépôts de fonds du Trésor public ouvert à la Direction Régionale des Finances Publiques selon les modes de recouvrement suivants :

- Chèque bancaire ou postal
- Numéraire
- Carte bancaire

Article 7

Le montant maximum de l'encaisse est de 7500 euros.

Article 8

Le régisseur est tenu de verser au receveur municipal le montant de l'encaissement tous les mois ou :

- Dès que celui-ci atteint le plafond
- Lors de sa sortie de fonction

Article 9

Le régisseur percevra une indemnité annuelle fixée selon la réglementation en vigueur, soit 140 € à ce jour.

Article 10

Le régisseur suppléant percevra une indemnité de responsabilité en cas de remplacement. Le montant de cette indemnité sera proportionnel à la durée du remplacement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Adopte ces dispositions.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches en ce sens

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

12) Acquisition immobilière

Vu l'entente préalable entre la commune représentée par son Maire Madame Véronique HERBÉ et Madame NINZOLI Magali sur la cession de la parcelle AN 279 à la commune.

La cession de la parcelle AN 279 située au 8 place de la Mairie, d'une superficie de 462 m² comporte une maison d'habitation d'une surface habitable de 174m² et d'une surface au sol de 442m² au prix de 248 850 €.

Madame le Maire informe l'assemblée de la validation du prix par le service des domaines.

après discussions,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Accepte l'acquisition du bien au prix de 248 850 €
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Questions diverses :

a) Démission d'un conseiller municipal : Mme Le Maire informe l'assemblée que pour des raisons personnelles, Monsieur AUBERT Jean-Philippe a souhaité démissionner de son poste de conseiller municipal. Elle fait également lecture du courrier envoyé par celui-ci en remerciement de la confiance donnée. Il y a lieu de remplacer cet élu de la liste majoritaire par le suivant figurant sur la liste. Monsieur PAZZI Alexandre intègrera donc le conseil municipal.

b) Contrat CDD : Mme Le Maire informe l'assemblée que Mme FABREGUES, employée de la collectivité depuis de nombreuses années, a fait valoir ses droits à la retraite en date du 30/06/2023. Néanmoins, elle a fait le souhait de poursuivre son engagement au sein de la collectivité sous contrat CDD à 17H.

c) Travaux Mayran : Concernant les travaux sur le site de Mayran, Mme Le Maire informe l'assemblée de la réception ce jour d'un courrier de la DRAC demandant un complément d'étude sur le bâtiment. Les services seront joints rapidement afin de ne pas retarder les projets de travaux.

d) Loi sur l'affichage légal des collectivités : La réforme des règles de publicité, permet aux communes de dématérialiser la publicité de leurs actes. Le but étant d'harmoniser les instruments d'information du public. La commune va donc prochainement se doter d'un TOTEM tactile qui sera installé au pied des escaliers de la Mairie. Les affichages papier relatifs à la publicité des actes seront donc supprimés.

e) Rentrée scolaire : La rentrée approche, nous aurons cette année 216 enfants au sein du groupe scolaire Raoul Laurent. Un nouvel instituteur fera sa rentrée à Saint-Victor-La-Coste en classe de CE1, il s'agit de Mr COLDEFY. Cette année encore, des travaux de peinture ont eu lieu dans les classes. Un nouveau tableau numérique viendra enrichir le dispositif déjà existant, celui-ci a été donné par la municipalité de Bagnols-sur-Cèze. A ce sujet, Mme Le Maire rappelle que toutes les classes de primaire possèdent un tableau numérique récent.

f) Projet de plantations d'arbres : Suite à un appel à projets lancé par GRISBI et l'Agglomération du Gard Rhodanien, la commune devient partenaire du projet et partagera les coûts d'achats pour la plantation d'une dizaine d'arbres sur le parking des "Amandiers".

g) Remerciements : Mme Le Maire fait lecture d'un courrier de remerciement de Monsieur MIOTELLO suite au décès de son épouse. La FNACA et le SYNDICAT DES VINS DE LAUDUN ont remercié la commune pour les subventions attribuées.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H51

